

Sous-dossier n°4 - Feuillet n°1/1

Lézignan-Corbières



Au Co **René LEMPEREUR**
de
l'Aude
Commissaire Enquêteur

24 JUIN 2019

MAIRIE COURS DE LA REPUBLIQUE 11200

Lézignan Corbières

Modification n°1 du PLU

Plan Local d'Urbanisme

Phase enquête publique

Pièce N° D

CONCERTATION PUBLIQUE

Article R123-8-5° du code
de l'environnement

PLU ELABORATION

PLU Approbation DCM 2017-248 21/12/2017

MISE A JOUR

MJ1 AM 2018-441..... 06/09/2018

MJ2 AM 2018-761..... 20/12/2018

MODIFICATION N°1

M1 Prescription AM 2018-127..... 19/04/2018

M1 Enquête publique AM

M1 Approbation DCM.....



Quai d'Agrippa
83600 Port-Fréjus
04.94.81.80.83
atelier.marino@wanadoo.fr

Architecture
&
Urbanisme

24 JUIN 2019

MODIFICATION N°1 DU PLU

CONCERTATION PUBLIQUE (art. R123-8-5° du code de l'environnement)

La procédure de modification d'un PLU (procédure de droit commun), décrite dans la pièce « B » du présent dossier, ne prévoit **pas de phase de concertation préalable**.

Le projet de modification est **directement soumis à enquête publique** réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le maire, dans le cas d'espèce.

Néanmoins l'affichage de la **délibération du conseil municipal n°2018-068 en date du 12/04/2018** et de l'**arrêté du maire n°2018-127 en date du 19/04/2018** en mairie et au service de l'urbanisme de Lézignan-Corbières a été réalisé.